

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DASCO 86 Subvention (10 500 euros) à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectif avec l'association PEP-75 en date du 24 juillet 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) 149 rue de Vaugirard à Paris 15^{ème} ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.500 euros est attribuée à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) 149 rue de Vaugirard à Paris 15^{ème} (4541/2021_05389).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 932, nature 65748, rubrique P213, destination 21300050 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 .

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO